

DEPARTEMENT  
Meuse  
ARRONDISSEMENT  
Commercy  
Canton de Dieue

Commune de LEVONCOURT

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
Des  
Délibérations du Conseil Municipal  
Du 08 octobre 2021**



Le 08 octobre 2021 à 20H30, le Conseil Municipal étant rassemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme VERDUN Marie-Pierre, Maire.

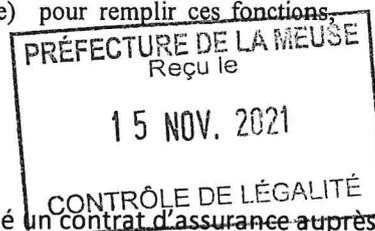
Etaient présents : WILLIE Annick, VERDUN Marie-Pierre, JACQUEMIN Jérémy, DAILLY Sylvie, THIRION Aline, JACQUEMET Jean-Pierre.

Etaient absents : JACQUEMET Stéphane (excusé).

Il a été procédé, conformément à l'article 1121-14 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du comité.

Mme DAILLY Sylvie ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions, qu'il(elle) a accepté(e)s.

**Objet : Service assurance groupe. (17/2021).**



Le Maire a ouvert la séance et rappelé que le Centre de Gestion a négocié un contrat d'assurance auprès d'une entreprise agréée garantissant la collectivité contre les risques financiers découlant des dispositions des articles L 416-4 du Code des Communes et 57 de la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Au terme de la consultation, le centre de gestion a retenu la compagnie d'assurance CNP en délégation de gestion avec le courtier d'assurance GRAS SAVOYE, société avec laquelle un contrat d'une durée de 4 ans est conclu du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2025. Les taux proposés à compter du **1<sup>er</sup> janvier 2022** sont les suivants :

Contrat CNRACL	Taux assureur
Maladie ordinaire avec une franchise de 10 jours par arrêt, supprimée si l'arrêt dépasse 60 jours continus et requalification du congé de maladie ordinaire en congé de longue maladie/longue durée <b>Sans franchise</b> : Longue maladie, longue durée, maternité, adoption, paternité et accueil de l'enfant, accident, maladie professionnelle, disponibilité pour raison de santé, invalidité, temps partiel thérapeutique, capital décès	6.20%
Maladie ordinaire avec une franchise de 15 jours par arrêt supprimée lors de la requalification du congé de maladie ordinaire en congé de longue maladie/longue durée <b>Sans franchise</b> : Longue maladie, longue durée, maternité, adoption, paternité et accueil de l'enfant, accident, maladie professionnelle, disponibilité pour raison de santé, invalidité, temps partiel thérapeutique, capital décès	5.77%
Maladie ordinaire avec une franchise de 30 jours par arrêt supprimée lors de la requalification du congé de maladie ordinaire en congé de longue maladie/longue durée <b>Sans franchise</b> : Longue maladie, longue durée, maternité, adoption, paternité et accueil de l'enfant, accident, maladie professionnelle, disponibilité pour raison de santé, invalidité, temps partiel thérapeutique, capital décès	5.19%

Contrat IRCANTEC	Taux assureur
Maladie ordinaire avec une franchise de 10 jours par arrêt supprimée lors de la requalification du congé de maladie ordinaire en congé de grave maladie Sans franchise : grave maladie, maternité, adoption, paternité et accueil de l'enfant	1.50%

Compte tenu de ces informations, le Maire propose à l'assemblée d'adhérer au service «Assurance groupe» du Centre de Gestion.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 6 pour :**

- décide d'adhérer au service « Assurance groupe » du centre de gestion de la Meuse à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 selon les conditions du marché négocié et autorise le Maire à signer la convention correspondante;
- s'engage à verser une cotisation dans les conditions déterminées par le Conseil d'Administration du CDG pour couvrir les frais de gestion supportés par le CDG pour la mise en place et le suivi des contrats groupes ainsi que pour l'assistance administrative.
- décide que la(les) catégorie(s) de personnel à assurer est (sont) la (les) suivante(s) :

**X agents stagiaires et/ou titulaires affiliés à la CNRACL**

- franchise de 10 jours consécutifs en maladie ordinaire supprimée au-delà de 60 jours d'arrêt continu
- franchise de 15 jours consécutifs par arrêt en maladie ordinaire
- franchise de 30 jours consécutifs par arrêt en maladie ordinaire

**X agents contractuels, agents stagiaires et/ou titulaires affiliés à l'IRCANTEC**

- décide que l'assiette de calcul des prestations et des cotisations est la suivante :
  - traitement de base et nouvelle bonification indiciaire
  - supplément familial
  - primes
  - charges patronales

Date de convocation : 28 09 2021.  
 Nombre de membres : 07  
 Nombre de Présents : 06  
 Nombre de Votants : 06  
 Affiché le : 12 10 2021. Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 20 octobre 2021.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits,  
 Pour copie conforme

Le Maire

